

Image not found or type unknown



Dette civil et titre executoire

Par **Louchka**, le **31/03/2023** à **23:20**

BonjourrrrrJe souhaite reprendre des mesures d'executions pour cela j'ai choisie un huissier du departement du debiteur.J'ai fournie les actes de ses confreres + copie du titre executoire mais l'huissier veut l'original et non la copie.A qui m'adresser pour obtenir l'original ?Merci de m'aiguiller s'l vous plait.

Par **nihilscio**, le **01/04/2023** à **12:18**

Bonjour,rrrrSi des mesures d'exécution ont déjà été entreprises c'est que l'original du titre exécutoire est entre les mains de celui qui a entrepris les premières mesures d'exécution.rrrrLe greffe du tribunal peut remettre un deuxième exemplaire du titre exécutoire en cas de perte du premier mais il risque de faire des difficultés.

Par **Louchka**, le **01/04/2023** à **14:36**

Merci de votre réponse. Cela fait 1 an que je n'ai pas mandater le dernier huissier.Pouvez me dire que si je choisie un autre huissier ils peuvent se passer l'original du titre executoire.?rrrrMerci

Par **Louchka**, le **03/05/2023** à **11:20**

Merci à tous , intervenant et intervenante pour les réponses juridiques .